

Paris, le 10 avril 2015

7 réflexes pour utiliser le chèque en toute sécurité

Avec 2,4 milliards de chèques émis en 2013, la France est le pays européen où ce moyen de paiement est le plus utilisé : un Français émet ainsi en moyenne 37 chèques chaque année¹. Comme tout instrument de paiement, il est important de respecter certaines règles de sécurité de base dans son utilisation. C'est pourquoi le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque » publie le guide « [Le chèque - 7 réflexes sécurité](#) ». Ce nouveau guide donne des recommandations et des conseils précis et faciles à mettre en pratique.

- **Pour l'émetteur du chèque**

La première des précautions est d'être vigilant dans la conservation de ses chéquiers et d'en limiter le nombre en sa possession. Sur la manière de remplir le chèque, plusieurs indications permettent d'éviter les risques de falsification comme par exemple l'utilisation d'un stylo, non effaçable et à bille noire, dont l'encre est plus difficile à maquiller, ou encore de bien écrire au début de chaque ligne ou case pour ne laisser aucun espace. Il faut également toujours remplir le nom du bénéficiaire ou veiller à ce que celui-ci le complète correctement et bien indiquer la date du jour et le lieu d'émission du chèque. La signature apposée doit correspondre à celle qui a été déposée à l'ouverture du compte.

Bien sûr, il est important de réagir vite en cas de problème. Il faut contacter sa banque sans délai pour faire opposition en cas de perte, de vol ou encore d'utilisation frauduleuse, de redressement judiciaire du bénéficiaire. Consulter régulièrement son compte bancaire permet de détecter un éventuel incident et de signaler rapidement toute anomalie à sa banque.

¹ BCE, statistiques de paiement, août 2014

- **Pour le bénéficiaire du chèque**

Lorsque l'on est payé par chèque, un certain nombre d'informations doivent être vérifiées : montant, date, nom du bénéficiaire, les nom et/ou adresse de l'émetteur, coordonnées de l'agence bancaire... Mieux vaut également ne pas trop tarder à le déposer sur son compte.

Un chèque de banque ne doit pas dispenser le bénéficiaire de vérifications : la présence du filigrane de sécurité est indispensable. Il s'agit d'un motif intégré au papier, reconnaissable à l'œil nu par transparence, qui comporte la mention « chèque de banque » lisible au dos du chèque.

Le guide rappelle enfin qu'il ne faut jamais conclure de transaction dans la précipitation afin de ne pas tomber dans les pièges : il ne faut accepter que des montants correspondant au montant de la transaction, respecter les modalités de paiement convenues avec l'acheteur et ne pas accepter de déposer un chèque pour un autre bénéficiaire.

Cette troisième publication s'inscrit dans la nouvelle collection de mini-guides sur la sécurité bancaire, téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com (espace particuliers). Ce site de la FBF a pour objectif principal de permettre à chacun de mieux comprendre la banque et ses mécanismes pour maîtriser la gestion de son argent au quotidien en toute sécurité. Ce programme pédagogique contribue ainsi à la prévention des difficultés et à l'amélioration de la relation entre les consommateurs et leur banque.

Contact - service de presse « Les clés de la banque »

Tél : 01 48 00 50 08 – e-mail : presse@lesclesdelabanque.com